



Un collaborateur qui doit être
remplacé après 1 an d'activité **coûte entre
6 et 12 mois de salaire ..**

Le saviez-vous ?



Diminuer le coût d'échec lié aux ressources humaines

Accompagner l'entreprise dans la définition du cahier des charges

Aider un nouveau collaborateur à la bonne compréhension du
cahier des charges qui le concerne

Suivre de façon cyclique et précise les opérations
exécutées par l'employé et l'aider à identifier les éléments difficiles

Transférer une partie des risques économiques de l'entreprise

Valoriser un collaborateur et l'inciter à se dépasser

Savez-vous que lors d'absence longue durée au travail (hors accidents au
sens Laa) ou de licenciements :

- L'absence est due à une insatisfaction du travail du collaborateur de lui-même et/ou de ses supérieurs.
- L'absence et/ou le conflit sont souvent liés à des facteurs privés.
- Le collaborateur a oublié le sens de son intérêt **et de la chance qu'il peut percevoir de son contrat de travail.**
- La plupart du temps la connaissance de ses insatisfactions ne parviennent ni au service RH ni à la Direction de l'entreprise.

HereForU sàrl

www.HereForU.ch

Règlement de litiges et création de valeur ajoutée pour entreprises

Chemin des Campanules 1, 1273 Arzier-Le Muids, Suisse

E-Mail : info@HereForU.ch